

Province de Québec
Municipalité de Chartierville

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la municipalité de Chartierville le lundi 11 août 2025 à la salle communautaire de la municipalité de Chartierville, sous la présidence du maire M. Denis Dion.

1. Ouverture de la séance :

Le maire M. Denis Dion constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

Sont présents :

Mme Joane Dubé, conseillère poste #1
M. Simon Lafrenière, conseiller poste #2
M. Jean Bellehumeur, conseiller poste #3
M. Frédéric Landry, conseiller poste #4
M. Claude Sévigny, conseiller poste #5
Mme Lise Bellehumeur, conseillère poste #6

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Paméla Blais, est aussi présente.

25-4351

2. Adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Simon Lafrenière et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions portant seulement sur les sujets au présent ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière 7 juillet 2025.
5. Adoption des revenus & dépenses.
6. Rapport du Maire.
7. Rapport des comités *ad hoc*.
8. Informations, correspondance & demandes diverses :
 - 8.1. Embauche coordonnateur à l'entretien
 - 8.2. Nomination comité démolition
 - 8.3. Vente pour taxes
 - 8.4. Appui projet d'exploitation d'érablière sur terres publiques
 - 8.5. Achat d'équipements pour copie de sauvegarde serveur
9. Période de questions.
10. Affaires nouvelles.
11. Levée de l'assemblée.

3. Période de questions portant uniquement sur les sujets au présent ordre du jour

Aucune question n'est posée.

25-4352

4. Adoption du procès-verbal :

Il est proposé par Mme Joane Dubé, appuyé par M. Frédéric Landry et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 7 juillet 2025.

25-4353

5. Adoption des revenus & dépenses :

Il est proposé par Mme Joane Dubé, appuyé par Mme Lise Bellehumeur et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2025 pour un total des dépenses d'une somme de 148 386,07 \$ et un total des revenus d'une somme de 118 192,35 \$.

6. Rapport du Maire :

M. Denis Dion informe qu'il n'y a pas de rencontre des maires à la MRC du Haut-Saint-François en juillet. M. Dion informe que les radars pédagogiques sont installés mais non fonctionnels, que la municipalité attend le retour de la compagnie pour trouver le problème.

7. Rapport des comités ad hoc :

M. Jean Bellehumeur informe que les travaux de la construction des pistes de Vélos Eldorado de la phase 2 avancent tel que prévu et seront complétés à la fin août 2025 et donne des explications sur la résolution d'appui au projet d'exploitation d'érablière sur les terres publiques.

M. Simon Lafrenière avise que l'indice de danger d'incendie de la Sopfeu est coté très élevé et qu'il est très important de respecter les restrictions en vigueur.

Mme Lise Bellehumeur annonce et donne de l'information concernant l'activité prévue le 6 septembre prochain, soit l'épluchette de maïs annuelle ainsi que l'envolée des lanternes chinoises.

Mme Joane Dubé remercie le comité organisateur du 155^e anniversaire de Chartierville ainsi que les bénévoles pour le succès des festivités des 11 et 12 juillet derniers. Le bilan final sera présenté sous peu.

M. Claude Sévigny informe que les travaux de construction du sentier de retour du sentier du ruisseau Mining sont débutés ainsi que l'aménagement du stationnement des Sentiers Frontaliers au chemin Brise Culotte. M. Sévigny remercie l'implication du propriétaire, M. Patrick Dostie, dans les travaux du stationnement.

M. Frédéric Landry informe de l'avancement du comité pour l'élaboration de panneaux d'interprétation de la municipalité et que l'installation devrait se faire à l'été 2026.

8. Informations, correspondances et demandes diverses :

8.1. Embauche coordonnateur à l'entretien

25-4354

Attendu que des affichages pour le poste de coordonnateur à l'entretien de la municipalité ont été publiés;

Attendu que le comité des ressources humaines a procédé aux entretiens d'embauche et qu'un candidat a fait l'objet d'une recommandation favorable au Conseil;

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Lise Bellehumeur;

Que le conseil municipal de Chartierville confirme l'embauche du candidat M. Donald St-Onge au poste de coordonnateur à l'entretien selon les conditions du poste au document d'échelle salariale 2025 de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

8.2. Nomination comité démolition

25-4355

Attendu que la municipalité a reçu une demande pour la démolition d'un immeuble construit avant 1940;

Attendu que le règlement 2023-02 règlement relatif à la démolition d'immeuble prévoit la formation d'un comité de démolition afin d'autoriser les demandes de démolition et d'exercer tout autre pouvoir que lui confère le dit règlement;

Il est proposé par Mme Joane Dubé, appuyé par Mme Lise Bellehumeur

Que le conseil municipal de Chartierville nomme les élus suivant afin de constituer le comité de démolition de Chartierville selon les modalités du règlement 2023-02 :

M. Jean Bellehumeur

M. Simon Lafrenière

M. Frédéric Landry

Adopté à l'unanimité

8.3. Vente pour taxes

25-4356

Attendu que l'article 1022 du Code municipal (L.R.Q.A., chapitre C-27.1) oblige la greffière-trésorière, au cours du mois d'août, à préparer une liste des propriétaires endettés envers la municipalité pour non-paiement de taxes ;

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Simon Lafrenière

Que le conseil municipal de Chartierville autorise la directrice générale et greffière trésorière à transmettre la liste des propriétaires pour non-paiement de taxes à la MRC du Haut-Saint-François et mandate celle-ci à procéder à la vente. Il est aussi résolu de nommer le maire M. Denis Dion à titre de représentant de la municipalité lors de cette vente qui se tiendra le deuxième jeudi novembre 2025.

Adopté à l'unanimité

25-4357

8.4. Appui projet d'exploitation d'érablière sur terres publiques

Attendu que la Municipalité a obtenu le 25 février 2025 du Ministère des Forêts et des Ressources Naturelles (MRNF) une autorisation d'usage pour construire des sentiers de vélos de montagne dans différents secteurs des terres publiques, dont un secteur connu comme étant le secteur « L'Érablière »;

Attendu qu'un permis d'intervention a été accordé à la Municipalité par le MRNF pour construire ces sentiers de vélos de montagne;

Attendu qu'avant l'émission de ce permis d'intervention, les représentants locaux (Lac-Mégantic) du MRNF ont signifié à la Municipalité qu'elle devrait s'entendre avec Messieurs Jean-Roch et M. Jean-François Lachance concernant l'établissement par eux d'une érablière dans ce secteur dit de « L'Érablière », de façon à ce que les deux usages permis (vélos et érablière) puissent se faire de façon harmonieuse;

Attendu que la Municipalité a alors indiqué aux représentants du MRNF qu'elle ne prévoyait aucune difficulté à s'entendre avec Messieurs Lachance;

Attendu que récemment, Messieurs Lachance ont reçu du MRNF une lettre les avisant que leur demande d'exploitation d'une érablière dans ce secteur leur était refusée, parce qu'incompatible avec l'exploitation des sentiers de vélos de montagne;

Attendu que lors d'une visite sur le terrain des travaux de construction des sentiers de vélos, le 22 juillet dernier, il a pu être constaté par le représentant de la Municipalité, par M. Jean-François Lachance, et par le représentant du MRNF, M. Chabot, que les deux usages pouvaient co-exister de façon harmonieuse;

Attendu que la décision du MRNF viendrait apparemment de plus hautes autorités du MRNF;

Attendu que la Municipalité souhaite appuyer Messieurs Jean-Roch et Jean-François Lachance dans leur démarche pour exploiter une érablière dans ce secteur des terres publiques;

En conséquence, il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par Mme Joane Dubé, et accepté à l'unanimité de :

Faire parvenir le texte de la présente résolution du conseil municipal aux autorités concernées du MRNF pour leur manifester l'appui de la Municipalité à l'établissement d'une érablière par Messieurs Jean-Roch et Jean-François Lachance dans ce secteur des terres publiques en harmonie avec les sentiers de vélos de montagne.

Adopté à l'unanimité

25-4358

8.5. Achat d'équipements pour copie de sauvegarde serveur

Attendu que la municipalité de Chartierville s'est munie d'un serveur informatique;

Attendu qu'il est fortement recommandé de se munir également d'équipements afin de procéder à des copies de sauvegarde afin de protéger les données contre la perte due à des défaillances matérielles, erreurs humaines ou cyberattaques et pour assurer la continuité des activités en cas d'incident;

Il est proposé par Mme Joane Dubé, appuyé par Mme Lise Bellehumeur

Que le conseil municipal de Chartierville accepte l'option de copie de sauvegarde par «agent de sauvegarde de données en ligne avec Acronis» tel que proposé dans la soumission 1305 de Tech-Nic Réseau Conseil au coût de 15,10 \$ par mois.

Adopté à l'unanimité

9. Période de questions :

La période de question ouvre à 19 h 32 :

1. Pourquoi les recettes enregistrées pour le camping ne se terminent pas par des zéros, alors que le coût demandé est de 10 \$ et 20 \$?
2. Allez-vous accorder des contrats de voirie à Stéphane Hurtubise maintenant qu'il s'est équipé d'équipement comparable à Guy Landry?
3. Qu'en est-il du programme PGA Eau?
4. Pensez-vous faire l'installation de toilette compostable pour le Centre d'interprétation de la Côte Magnétique et ainsi éviter les frais de location de toilette chimique?
5. Pourquoi les coûts d'électricité au centre communautaire ont baissé, étiez-vous facturé à un mauvais taux?
6. Pourquoi le nom des personnes ayant fournies les photographies à la Shed panoramique ne sont pas inscrit?
7. Où seront installés les panneaux du comité de Frédéric Landry?
8. Avez-vous des nouvelles concernant l'élagage des arbres le long de la route 257?

La période de questions est clause à 19 h 48.

10. Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle n'est présentée.

11. Levée de la séance :

La séance est levée à 20 h 16 par M. Frédéric Landry.

25-4359

Denis Dion
Maire

Paméla Blais
Directrice générale et greffière trésorière

